

hommes & aux siècles qu'ils ont entrepris de juger. Les défenseurs de l'antiquité savante veulent que , pour se mettre en état d'apprécier avec équité, les grands écrivains qu'elle a produits, & le mérite de leurs ouvrages, on se transporte au siècle où ils ont vécu, qu'on en étudie les usages, le génie & les mœurs, & qu'on se rende en quelque sorte contemporain d'Homere, de Pindare, si l'on veut connoître leurs beautés & leurs défauts. Cette règle est juste, & l'on fait combien de jugemens peu réfléchis, combien de décisions peu exactes, ont été mises au jour, faute de l'avoir suivie : mais si le principe est vrai en littérature, il ne l'est pas moins en morale & en politique. Vouloir prononcer sur la conduite des Princes & des nations, que le tems sépare de nous par de si longs intervalles, & ne prendre pour règle de nos arrêts, que les principes & les idées modernes, c'est manquer tout ensemble aux loix du raisonnement & à celles de l'équité,,.

Après avoir exposé la tyrannie & la cruauté des Sarrafins contre les peuples chrétiens dont ils avoient envahis les provinces contre le droit de nature & des gens, les efforts qu'ils continuoient de faire pour engloutir tout l'Empire d'orient, &c. Mr. D. poursuit de la sorte : “ Urbain II proposa au Concile de Clermont, en 1095, l'association sainte à laquelle on donna le nom de Croisade. Quelques auteurs ont assuré (le judicieux Abbé Fleury est de ce nombre)